



# La laïcité et son impact dans la pratique soignante

**PRÉSENTIEL****SUR-MESURE**

## Objectif de formation

Positionner les professionnels soignants selon leurs responsabilités liées à leur métier. S'engager dans une démarche continue d'amélioration des pratiques.

## Programme

### Maîtriser le cadre juridique applicable à la laïcité à l'hôpital

Définition du concept de « laïcité à la française »

De la religion d'État à la séparation des Églises et de l'État

La loi de séparation des Églises et de l'État : ses objectifs, son contenu.

Des approches différentes de la laïcité au sein de l'Union européenne et dans le monde

### Identifier la notion de responsabilité et les conséquences juridiques d'un manquement au respect des obligations professionnelles

Principe de la laïcité associée pour les agents et les usagers, la neutralité du service public et la liberté religieuse.

Au niveau constitutionnel :

Article 2 de la constitution du 4 octobre 1958 : « la France est une République indivisible, laïque... »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 10 : « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »

Préambule de la Constitution de 1946

Au niveau législatif :

Loi du 9 décembre 1905

Obligation de réserve et de neutralité

Charte de la laïcité du service public

La déontologie, les droits et les obligations des fonctionnaires

Respect des principes de la République

Apport fondamental de la jurisprudence des tribunaux administratifs, du Conseil d'État et du Conseil Constitutionnel : interprétation et éclairage de la loi dans la Fonction Publique

### Identifier le droit des patients et le respecter

Stricte neutralité des agents publics et des salariés participant à une mission de service public

Toute expression des convictions religieuses est interdite

Divergences entre la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme et celle du Conseil d'État.

Le non-respect de l'obligation de neutralité par les agents est sanctionné par l'administration et les tribunaux

L'expression par les usagers de leur opinion religieuse

La laïcité dans les principes du fonctionnement du service public (égalité de tous, continuité du service public)

### Une approche juridique et pragmatique répondant aux préoccupations de terrain :

Extériorisation par les agents de signes manifestant l'appartenance à une religion : le cas du foulard islamique, kipka...

Étude de décisions rendues par les tribunaux notamment sur la mise en place de crèches dans l'espace public (tribunal administratif, Conseil d'État, Conseil constitutionnel)

Les régimes alimentaires : hallal, kasher, végétariens...et les jeûnes pratiqués par les patients et les agents.

La pratique du culte dans les établissements publics hospitaliers et la place des aumôniers

Le choix du médecin

Le refus de certains soins (transfusion sanguine)

Cas des mineurs.

## Infos pratiques

### Type de formation

Formation continue

### Public cible

Public médical, personnel soignant et administratif et socio éducatif

### Durée

2 Jours dont 14 Heures en entreprise

### Tarif(s) net de taxe

750 € par stagiaire

### Adresse

#### Site de Rennes/Bruz

Campus de Ker Lann,  
6 Rue des frères Montgolfier, BP  
17201

35172 Bruz

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>

Congés confessionnels et continuité du service public

La neutralité des bâtiments publics (crèches et arbres de Noël)

La clause de conscience (ex : refus de procéder à une IVG au nom des convictions religieuses)

### **Assumer ses responsabilités et être bien traitant**

La gestion des situations de tension sera explorée à travers différentes situations, qui seront privilégiées en fonction des expériences et des besoins de chacun :

#### **Du côté des professionnels :**

Comment accompagner le patient en fin de vie, et les familles face au décès en tenant compte de leurs convictions religieuses ? Peut-on recruter une femme voilée même dans des fonctions sans lien direct avec les patients ?

Peut-on missionner une famille d'accueil dans une fonction de socialisation d'un malade sans prendre en compte les orientations confessionnelles des différentes parties ?

Peut-on tolérer des absences pendant les fêtes religieuses ?

Qu'en est-il du rôle des aumôniers ainsi que des lieux de culte et de recueillement ?

Un agent de la fonction publique peut-il porter un signe distinctif d'appartenance religieuse ?

Peut-il quitter transitoirement son poste pour prier ?

#### **Du côté des bénévoles :**

Quels droits, quels devoirs ?

Quel outil de contrôle du respect des principes de la laïcité ?

#### **Du côté des hôpitaux :**

Comment respecter les croyances quand un établissement ne peut pas préparer des plats hallal, casher, végétariens ?

Comment organiser les pratiques culturelles quand l'établissement manque de locaux ou est contraint d'instituer un partage obligé des lieux ?



### **Les points forts de la formation**

- Formation juridique enrichie par de nombreux cas pratiques concrets pour une meilleure compréhension.
- Apprentissage personnalisé grâce à un format en petit groupe, favorisant l'échange et l'individualisation.

# Les conditions d'admission

## Prérequis

Aucun pré-requis

## Le parcours de formation

### Objectifs pédagogiques

Connaître les textes législatifs. Identifier la notion de responsabilité et les conséquences juridiques d'un manquement au respect des obligations. Reconnaître les droits des patients et appliquer des pratiques permettant de les respecter. Assumer ses responsabilités et être bien traité.

## ► PRÉSENTIEL

### Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité évaluation systématique des éléments acquis en fin de formation.

### Modalités pédagogiques

Formation pratique et concrète illustrée de nombreux exemples : des liens avec le terrain sont toujours établis pour travailler sur la mise en œuvre des droits des patients dans les pratiques professionnelles. Cas pratiques, exemples jurisprudentiels, analyses des pratiques, vidéo débat, articles de presse.

Date et mise à jour des informations : 05/12/2024

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet [www.cci-formation-bretagne.fr](http://www.cci-formation-bretagne.fr)

## Les sessions



### Bruz

- Nous contacter

## Contacts



### INGUANTA Anne

[anne.inguanta@ille-et-vilaine.cci.fr](mailto:anne.inguanta@ille-et-vilaine.cci.fr)

CCI Formation Ille-et-Vilaine - Site de Ker Lann - N° SIRET 130 022 809 00011 - N° d'activité 53351000435  
Campus de Ker Lann, 6 Rue des frères Montgolfier, BP 17201 - 35172 Bruz  
Tél. : 0299054545 - [cci.formationcontinue@fac-metiers.fr](mailto:cci.formationcontinue@fac-metiers.fr) - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/ille-et-vilaine>



CCI FORMATION  
BRETAGNE